

# LE PARIS QUE NOUS VOULONS : UNE VILLE HABITABLE EN 2050



Notre plaidoyer pour les  
candidats aux élections  
municipales 2026



**2, RUE DU DESSOUS DES BERGES  
75013 PARIS  
CONTACT@FNE-PARIS.FR  
WWW.FNE-PARIS.FR**

# FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PARIS

Paris, la Métropole et la Région sont confrontées à des défis majeurs : crise climatique, crise du logement, problèmes de déplacements, effondrement de la biodiversité, inégalités, reculs démocratiques...

Durant la dernière mandature, la municipalité a mis l'accent sur la création de logements sociaux, le développement des mobilités à faibles émissions, et un aménagement de l'espace public faisant plus de place au végétal ; elle a opéré un virage significatif en matière d'urbanisme avec la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) qui tourne le dos à la période des constructions débridées de « Réinventer Paris ».

France Nature Environnement (FNE) Paris et ses adhérents (associations ou individuels) se sont exprimés, ont interpellé ou émis des avis critiques à l'aide des moyens à disposition (analyses, tracts, pétitions...) dans les instances permettant l'expression du public. Des associations ont tenté de remettre en cause certains projets lorsque c'était nécessaire, parfois jusque devant les tribunaux.

Ainsi, FNE Paris a, de même que nombre de ses associations adhérentes, déposé des contributions ou avis à chaque étape de la révision du PLU et rencontré de nombreux élus de toutes tendances.

FNE Paris a partagé certaines orientations de la municipalité sortante mais elle a critiqué nombre d'autres, parfois vivement, ou souhaité que la Ville aille plus loin, en matière de place de la nature à Paris par exemple. C'est, naturellement, l'exécutif parisien qui, dans ce contexte, a été visé et non les autres formations politiques puisque c'est lui qui est en responsabilité. FNE Paris tient à insister sur le fait qu'elle est une association apaisane, qu'elle ne prend parti pour personne et que les reproches à l'encontre de l'équipe sortante ne valent pas approbation des positions d'élus d'un « autre bord », tant il est facile de proposer des solutions que l'on sait ne pas pouvoir être mises en œuvre.

Aujourd'hui, dans la perspective d'élections municipales déterminantes pour l'avenir de Paris, nous avons souhaité exprimer, de manière indépendante, les positions, orientations, interrogations... qui sont celles de FNE Paris afin de contribuer à un débat de fond que nous souhaitons aussi vivant que possible, condition d'une expression éclairée des Parisiennes et des Parisiens lors du prochain scrutin.

Le présent document a pour objectif que les différents candidats à la mairie de Paris disent de façon précise ce qu'ils pensent des propositions formulées et quels engagements ils et elles prennent pour les mettre en œuvre.

Leurs réponses seront donc rendues publiques afin que chacune et chacun puisse choisir en toute connaissance de cause.

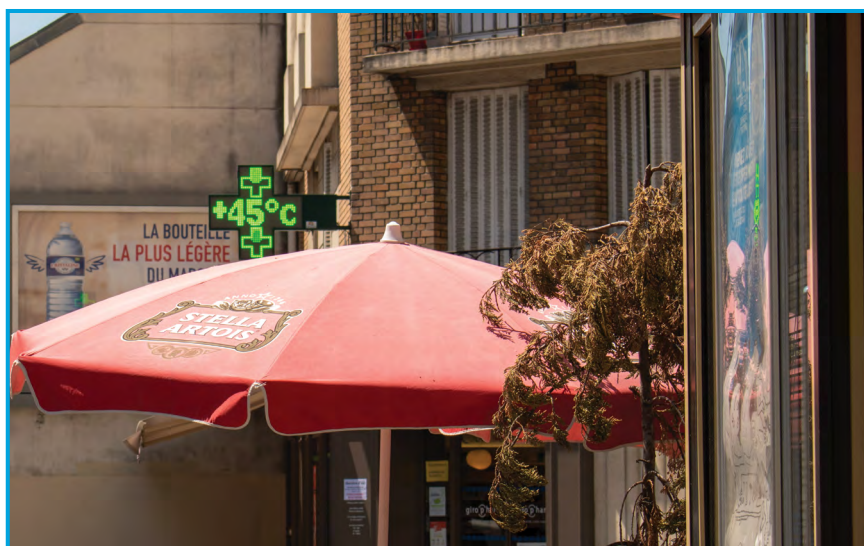
**Les coprésidents de FNE Paris**  
**Yves Contassot et Yves Jouanique**

## **SOMMAIRE**

---

<b>CLIMAT ET RÉSILIENCE</b>	<b>6</b>
<b>LA NATURE</b>	<b>11</b>
<b>SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>15</b>
<b>ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS</b>	<b>21</b>
<b>LOGEMENT</b>	<b>25</b>
<b>MOBILITÉ</b>	<b>28</b>
<b>PATRIMOINE</b>	<b>31</b>
<b>ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b>	<b>34</b>
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>38</b>
<b>PETIT PARIS OU MÉTROPOLE</b>	<b>43</b>

# CLIMAT ET RÉSILIENCE



Les conséquences attendues du changement climatique sont multiples : températures, pluviométrie, biodiversité...

Pour les températures, Paris s'est d'ores et déjà réchauffée de 2,3°C depuis l'ère préindustrielle et la température record de 42,6°C a été enregistrée à Paris Montsouris en 2019 ; la trajectoire prévisible des températures moyennes paraît faire l'objet d'un relatif consensus.

Pour la pluviométrie, en revanche, les choses semblent plus complexes : si le cumul pluviométrique annuel ne devrait pas connaître d'évolution majeure, les phénomènes extrêmes pourraient être plus fréquents et plus marqués. Les stratégies de protection contre les inondations (submersions lentes comme la crue de la Seine de 1910 ou inondations locales rapides à la suite de pluies torrentielles) sont à arrêter dans ce contexte d'incertitude.

La Ville de Paris a pris au moins deux orientations fortes qui, à notre sens, sont les bonnes : la végétalisation de la Ville et le soutien financier marqué à la rénovation énergétique du bâti existant. Toutefois, la mise en œuvre en est très perfectible

- En matière de végétalisation, une approche trop dogmatique et non dénuée d'une certaine arrogance du politique, méprisant les compétences de ses propres services, a pu conduire à des réalisations désastreuses (murs végétalisés en particulier) ;

- Pour la rénovation énergétique, force est de constater que le nombre de réalisations dans le parc privé est extrêmement modeste : 260 réhabilitations énergétiques engagées ou réalisées entre 2014 et 2020 dans les copropriétés et, au total, seul 0,7% des 100 000 immeubles de logements parisiens ont été concernés durant cette même période.

## LES ACTIONS ENGAGÉES À AMÉLIORER

De nouveaux savoir-faire sont à inventer de la part des services de la Ville pour résoudre ces problématiques, en lien avec le monde scientifique et les experts dans ce domaine.

Aménager l'espace public est une tâche complexe et ambitieuse compte tenu de la multiplicité des enjeux engagés. Ainsi, l'utilité de certaines réalisations présentées comme « emblématiques » doit être considérée au regard de leur utilité réelle comme des nuisances liées à leur mise en œuvre, ce afin de favoriser l'acceptabilité des projets de transition écologique au sein de la population et non leur rejet.

De même, le dérèglement climatique exige des adaptations des pratiques d'entretien régulier des parcs et jardins, de choix des essences, de consommation de l'eau face à la raréfaction de la ressource, de nouveaux usages, etc...

## VÉGÉTALISATION, OUI MAIS...

La végétalisation de l'espace public ou privé est doublement pertinente : en absorbant du CO<sub>2</sub>, elle contribue à l'atténuation du dérèglement climatique et par ailleurs, elle participe à l'adaptation au dérèglement climatique du fait de l'ombrage qu'elle apporte ainsi que du rafraîchissement qu'elle procure par évapotranspiration ;

- Dans l'espace public :

Pour les parcs et jardins, la priorité est à la sauvegarde de l'existant, tout particulièrement les deux bois et la petite ceinture ferroviaire aujourd'hui victimes de la marchandisation à outrance et de multiples conflits d'usage.

Concernant la planification de l'augmentation des espaces verts et jardins sur l'ensemble du prochain mandat année par année, elle devra s'appuyer sur une localisation géographique précise et publique impliquant un planning défini et budgété, des études techniques avec des phases de concertation avec le public, tout en tenant compte des besoins croissants de sport de plein air pour tous.

- Dans l'espace privé :

Le PLU adopté en 2024 marque un progrès notable pour la protection des espaces verts privés existants, mais il faut aller plus loin en augmentant le nombre d'Espaces Verts à Protégés (EVP) et en classant nombre d'arbres sur parcelle privée en Arbres Remarquables Protégés (ARP). De plus, il faut accélérer la mise en conformité du PLU avec le SCOT métropolitain qui prescrit le maintien global des surfaces non bâties à l'échelle de la commune, condition sine qua non au développement — ou au moins au maintien — de la végétation dans les parcelles privées.

## AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU BÂTI

Cette action concourt à l'atténuation (baisse de consommation d'énergies fossiles) et moins à l'adaptation, les opérations encouragées visant encore trop souvent davantage le confort d'hiver que le confort d'été.

L'enjeu prioritaire est concentré sur la transformation de l'existant, la réglementation RE 2020 renforcée à Paris par le PLU 2024 étant suffisante pour la construction neuve.

Un engagement financier fort et indéniable de la Ville (au total, tous acteurs confondus, les taux de subventionnement des travaux peuvent dépasser les 50 %), mais trop peu de réalisations du fait des facteurs comme :

- Illisibilité, instabilité dans le temps, lenteur et complexité des mécanismes financiers relevant de multiples acteurs : État, Métropole, Ville, fournisseurs d'énergie, Certificats d'Économie d'Énergie-CEE, organismes prêteurs, etc.

- Absence d'une maîtrise d'ouvrage professionnelle compétente, en particulier des syndicats de copropriété peu allants et peu avertis ; sans implication très forte de membres de Conseils syndicaux disposant de compétences professionnelles (architectes ou ingénieurs), rien ne peut se faire.

Or, les copropriétés possèdent les 2/3 des surfaces de plancher parisiennes et il est donc essentiel de leur faciliter la tâche. Ces dernières, pour une grande part, sont de plus en plus confrontées à des difficultés financières en raison de la forte augmentation des impayés.

Nous pensons indispensable de :

- Renforcer le « guichet unique » APC en étendant ses prérogatives et en la dotant de moyens humains appropriés ;
- Susciter une professionnalisation des syndics - maîtres d'ouvrage, voire de créer des structures d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou même de maîtrise d'ouvrage déléguée se substituant aux syndics et possédant les compétences techniques, juridiques, financières et relationnelles appropriées. En tout état de cause, une « conférence des parties prenantes » pour identifier les blocages et proposer des solutions paraît incontournable.
- Revoir le mode de financement de la rénovation pour mieux tenir compte des divers types de copropriétés en particulier pour les copropriétés dégradées.

Une accélération considérable de la rénovation énergétique des logements est indispensable pour lutter contre le dérèglement climatique

## CRUES, VERS UNE AUTRE APPROCHE

Les scénarii sur lesquels sont basés les plans de protection restent calés sur la crue de 1910 (submersion lente hivernale) dont on peut se demander si elle est toujours une référence pertinente : ainsi, la crue de juin 2016 était fondamentalement différente de celle de 1910 et les plans préétablis, de ce fait, assez inopérants ; la Ville de Paris doit jouer un rôle moteur auprès des Agences de bassin et des services de l'Etat pour replacer le sujet dans le contexte du réchauffement climatique. La question se pose, bien entendu, à une échelle beaucoup plus vaste que celle de Paris, mais

les enjeux y étant particulièrement élevés, la municipalité se doit de prendre des initiatives fortes.

En revanche, compte tenu d'une plus grande fréquence d'événements extrêmes (pluies diluviennes), le risque d'inondations rapides et locales paraît croissant ; la capacité à déployer des techniques d'absorption et d'évacuation au sol (rues, carrefours, caniveaux) et de protection des installations souterraines (métro, RER, parkings, passages souterrains) doit être augmentée.

S'agissant d'une question plus locale, la Ville de Paris doit jouer pleinement son rôle soit directement s'agissant de ses propres ouvrages, soit par ses moyens réglementaires ou encore par son pouvoir d'influence et d'incitation. Plus spécifiquement, bien sûr, la question du déversement direct en Seine des eaux d'orage que le réseau d'assainissement unitaire ne peut absorber reste toujours à résoudre ; éviter le rejet trop direct à l'égout des eaux pluviales est sans doute une piste à développer (perméabilité des sols).

## ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DE L'EAU

L'eau joue, à l'instar de la végétation, un rôle important dans le rafraîchissement de la ville en journée. Au-delà de la remise à l'air libre de la Bièvre, l'installation de brumisateurs efficaces devrait être généralisée. De plus, les nombreuses fontaines parisiennes, dont la moitié n'est pas en eau, doivent faire l'objet d'une maintenance bien plus efficace pour des raisons à la fois patrimoniales et climatiques.

## PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

La végétalisation d'un maximum d'espaces publics ou privés repose sur l'hypothèse que l'eau est suffisamment disponible or, nombre d'arbres d'alignement, par exemple, se trouvent en situation de stress hydrique une bonne partie de l'année.

Cette question nous paraît aujourd'hui beaucoup trop peu explorée alors qu'elle conditionne toute la stratégie d'adaptation au réchauffement climatique. La désimperméabilisation est un élément de réponse mais n'est sans doute pas suffisante. Elle doit s'accompagner d'autres solutions telles que les jardins de pluie, les noues, la récupération des eaux brutes, etc.

**Le droit à une eau de qualité pour toutes et tous et en toutes circonstances doit être effectif**

## ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE

- Paris est un lieu où peu de biens matériels sont produits mais où leur consommation est forte. Les réflexions doivent donc intégrer les émissions attachées à d'autres territoires mais résultant bel et bien d'activités parisiennes (tourisme et déplacements liés, consommations de biens produits hors du territoire parisien...);

- Les actions doivent distinguer clairement celles pour lesquelles la Municipalité a toute latitude d'action (ses propres activités ou celles de structures qu'elle contrôle), celles pour lesquelles elle dispose d'un pouvoir réglementaire ou d'incitation financière et, enfin, celles pour lesquelles elle n'a qu'un pouvoir d'influence (mesures nationales, par exemple). Ainsi, la réduction des émissions dues aux transports résulte, à la fois, d'actions municipales en faveur de la réduction des circulations automobiles, d'actions régionales en faveur de moyens de transport alternatifs et d'actions nationales s'agissant des normes de pollution des véhicules neufs. Il importe de faire la part des choses pour atteindre l'efficacité attendue.

Enfin, comme pour l'ensemble des actions de la Ville de Paris, il est indispensable de :

- Se donner les moyens financiers et humains permettant d'atteindre les objectifs fixés dans un calendrier réaliste en mentionnant clairement le chemin à parcourir

pendant la mandature tout en éclairant une perspective de long terme ;

- Agir à la bonne échelle : articuler les actions parisiennes en faveur du climat avec les autres territoires et acteurs, notamment avec le PCAEM de la Métropole du Grand Paris, les opérateurs publics, l'Agence de Bassin...

- Rendre compte au travers de bilans annuels sincères présentés en réunions publiques aux Parisien.nes dans chaque arrondissement et débattus en Conseil de Paris. Des Commissions de suivi transpartisanes et thématiques contribueraient grandement à cette transparence, sur le modèle des Missions d'Information et d'Évaluation.

**Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les effets du réchauffement climatique et adapter la ville aux évolutions à venir**

## SOURCES DOCUMENTAIRES

- *Diagnostic réalisé dans le cadre de la révision du PLU de Paris, APUR mai 2023, chapitre 7: une ville exposée aux effets du changement climatique, aux risques et aux nuisances.*

- *Plan Climat 2024-2030, voté en novembre 2024*

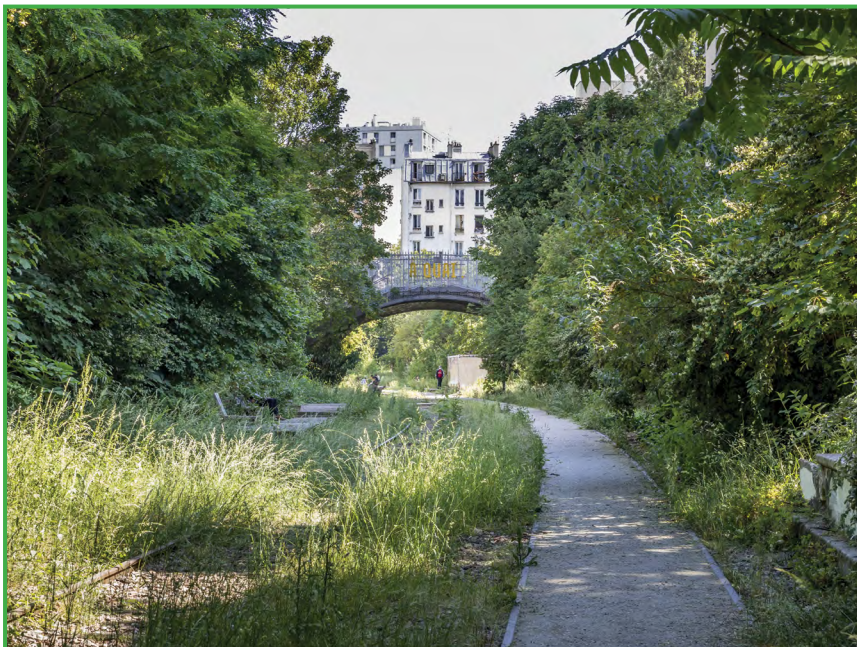
- *Plan ParisPluie et zonage pluvial de Paris*

- *Paris Atlas, 150 cartes inédites pour comprendre la Ville, APUR 2024*

- *Paris face aux changements climatiques, diagnostic de vulnérabilité 2021*

- *Contribution de FNE Paris à la révision du Plan climat de Paris, décembre 2022*

# LA NATURE



En novembre 2024, un nouveau Plan d'urbanisme (PLU) a été adopté à Paris et le Plan biodiversité 2018-2024 a été prolongé par un plan 2025-2030 voté en avril 2025.

Si ces plans marquent, incontestablement, des avancées réelles dans la prise en compte de la nature, l'ambition doit être plus élevée et, surtout, les annonces suivies de réalisations effectives : préférer des annonces suivies d'effets aux effets d'annonce sans suite.

Paris est pauvre en espaces verts publics. La municipalité le sait : elle a annoncé dans le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) la création de nouveaux espaces verts publics... mais elle entretient, à dessein, une confusion entre ouverture au public d'espaces verts préexistants avec création de nouveaux espaces : au regard de 300 hectares nouveaux annoncés, les créations identifiées ne représentent que 40 hectares. Et parallèlement, le gardiennage et l'entretien peinent à suivre.

Par ailleurs, en certains lieux (Champ de Mars, Bois de Vincennes...) les incessantes manifestations événementielles ne permettent pas de maintenir la qualité des espaces.

Dans les espaces verts privés, le nouveau PLU –certes plus protecteur que le précédent –reste insuffisant, les espaces pouvant être encombrés de multiples « petites constructions » (locaux à vélos, rangées de poubelles, kiosques, terrasses...)

Dans les grands réservoirs et corridors de biodiversité :

- Bois de Boulogne et de Vincennes

Le Plan biodiversité 2025-2030 les décrit comme des « joyaux naturels » et annonce un certain nombre d'actions à venir ; nous constatons cependant que la Mission d'Information et d'Étude (MIE) avait formulé nombre de propositions qui n'ont pas été suivies de beaucoup d'effets : réduction de l'événementiel, approche différente de la gestion forestière (fin des « coupes rases »), gestion unifiée des bois actuellement morcelée entre de multiples entités, renaturation d'espaces artificialisés...

- Petite ceinture ferroviaire

L'ouverture au public de certains tronçons est très certainement souhaitée mais elle ne saurait être faite n'importe comment ; force est de constater la mise à mal de la biodiversité sur les sections déjà ouvertes au public : conception inadaptée qui ne respecte pas les espaces naturels mais entend les remodeler, mésusages multiples (chiens non tenus en laisse, par exemple), absence de surveillance et d'actions pédagogiques vis-à-vis du public.

## LES NOUVEAUX ESPACES VERTS PUBLICS

S'agissant de nouveaux espaces verts ou jardins publics, un langage de vérité et de transparence doit être tenu. Il est souhaitable d'augmenter la surface et le nombre des nouveaux espaces verts prévus à la fois au niveau des OAP du PLU (opérations d'aménagement et de programmation) et de prévoir un budget de préemption qui permette de récupérer des espaces privés propices, notamment pour éviter la bétonisation d'espaces peu denses.

Augmenter réellement le nombre d'espaces verts et d'arbres plantés plutôt que communiquer sur des pseudo-réalisations

## L'OUVERTURE AU PUBLIC D'ESPACES VERTS PRIVÉS

Lorsqu'elle est envisagée, elle doit être réfléchie et accompagnée ; elle doit s'effectuer selon des modalités claires, nombre de précédents montrant que, sans intervention municipale, les espaces ouverts au public ne peuvent être convenablement gérés, aucun propriétaire privé ne souhaitant supporter la charge d'un lieu accessible à tous.

## LA PETITE CEINTURE FERROVIAIRE

L'ouverture au public de nouveaux tronçons doit impérativement s'accompagner d'une conception sobre et respectueuse de l'existant, d'un accompagnement et d'une pédagogie sérieuse vis-à-vis des nouveaux usagers incluant un suivi précis de l'évolution de la biodiversité afin de mettre rapidement en œuvre d'éventuelles actions correctives...

## ENTRETIEN ET USAGE DES ESPACES

La Ville doit recréer des effectifs dédiés de gardiens et de jardiniers de parcs (éventuellement dans la police municipale dispersée sur de multiples objectifs), adapter les qualifications et la formation des personnels à la fréquentation intensive des parcs et jardins et aux conséquences du changement climatique... ce qui demande de nouveaux savoir-faire.

L'événementiel doit être très sérieusement revu à la baisse, son bilan mesuré et les événements à fort impact pour le vivant proscrits (notamment l'impact sonore et les périodes de montage – démontage) en les redirigeant vers des lieux plus adaptés.

Assurer un haut niveau d'entretien de l'existant en prenant en considération l'évolution des besoins et des usages.

## MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les jardins publics doivent tous être classés en EBC (Espace Boisé Classé) au PLU et la nature mieux préservée de l'activité humaine par une gestion différenciée des usages.

Notamment, et comme recommandé par le rapport de la commission d'enquête du PLU, 10% des espaces des jardins publics doivent être sanctuarisés.

## DES CORRIDORS À PROTÉGER

Pour le grand corridor écologique qu'est la Seine : poursuivre de l'amélioration de la qualité des eaux et la renaturation des berges qui peuvent l'être.

La ceinture verte le long du périphérique doit être préservée, pour ce qu'il en reste, et un effort sérieux pour la reconstituer doit être conçu.

D'autres corridors à mettre en place prioritairement doivent être identifiés, notamment en s'inspirant des balades décrites dans l'atlas de la nature et pour créer/développer des corridors vers la banlieue.

## MIEUX PROTÉGER LES ESPACES VERTS PRIVÉS

Le PLU doit encore évoluer pour être beaucoup plus restrictif s'agissant des constructions autorisées dans les espaces libres, tout particulièrement pour les constructions neuves qui peuvent intégrer ce type de locaux annexes.

Ces espaces doivent être mieux inventoriés par la Ville afin de compléter chaque année la liste des « arbres remarquables » – majoritairement situés dans les espaces publics – avec des « arbres remarquables privés », puisque c'est dans l'espace privé que ce type de protection est réellement pertinent.

De même, les Espaces verts protégés doivent encore être étendus : au moins 2/3 des 600 ha d'espaces verts privés devraient être classés EVP (espace vert protégé).

Enfin, la mise en conformité du PLU avec le SCOT (Zéro artificialisation nette) doit être engagée sans tarder.

## LES ARBRES D'ALIGNEMENT

Ils sont nombreux à Paris et la Ville poursuit la végétalisation de certaines rues... mais le savoir-faire des services et des entreprises est à améliorer tant au niveau de la conception que des modalités de réalisation (cf. chapitre mobilité).

Si l'information sur les abattages d'arbres s'est améliorée, des efforts de transparence et de pédagogie doivent être faits ; le respect des consignes de protection des arbres par les multiples entreprises de travaux publics renforcé.

De même, s'agissant des façades végétalisées, le retour d'expérience montre qu'elles sont vouées à l'échec dès lors que les

végétaux ne sont pas plantés en pleine terre (comme la vigne vierge, par exemple) et/ou faisant l'objet d'un entretien très suivi.

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA FAUNE

Si l'avifaune est relativement bien connue et suivie, cela n'est pas le cas pour d'autres groupes (insectes, reptiles, batraciens, mammifères ...) et les inventaires annoncés dans le plan biodiversité 2018-2024 ne semblent pas avoir été réalisés. Même si l'Atlas de la nature de Paris 2020 a été publié, il ne décrit que 100 espèces animales et végétales et reste très sommaire sur les effectifs des populations en question. L'idée d'un « baromètre de la biodiversité » émise par FNE Paris a été reprise dans le plan biodiversité 2025-2030 mais elle reste à concrétiser. Les inventaires localisés précédant des opérations d'urbanisme ou de ravalement des façades, etc. devraient être plus fréquents maintenant que l'outil « Biodivscore » a été conçu ; pourquoi ne pas l'imposer aux opérateurs de la Ville (Paris Habitat, RIVP, SPLA...)?

Intégrer la préservation de la biodiversité au même niveau de priorité que la lutte contre le dérèglement climatique.

# SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE



La gravité des problèmes sanitaires en France n'est plus à démontrer : les 2/3 des Français.es sont touchés par une maladie chronique, 20% souffrent d'une maladie psychique, la pandémie du COVID19 a causé 116 000 décès... À cela s'ajoute la crise climatique qui s'amplifie, avec ses conséquences sanitaires directes et indirectes.

Derrière les chiffres : une réalité humaine cumulant souffrance, difficultés d'accès aux spécialistes et de diagnostic, stigmatisation, troubles somatiques mal ou non pris en charge, handicap, difficultés à accéder aux droits...

Le Plan Paris Santé environnement de 2016, mis à jour en 2023, s'était fixé comme priorité dans sa Fiche action 1, « Mieux intégrer la santé dans les projets d'urbanisme », mais l'OAP Santé publique et environnementale du PLU reste superficielle.

- Accès aux soins

Malgré un discours rassurant, la réalité fait apparaître des difficultés de plus en plus grandes pour se faire soigner. Faute de médecins généralistes en nombre suffisant, ce sont les urgences qui en subissent les conséquences. Quant aux spécialistes, les délais d'attente tendent à s'aligner sur les pires situations en Europe dès lors qu'il s'agit de médecins conventionnés.

La structuration en une médecine à deux vitesses s'accélère au détriment de celles et ceux qui ne peuvent accéder à une médecine réservée aux plus riches.

Il faut également souligner la politique de l'AP-HP de plus en plus soumise à une logique financière (fermeture de structures hospitalières et ventes immobilières) au détriment de son rôle curatif et préventif, de sa raison d'être.

Toutes ces raisons concourent à un système de soins peu adapté, mal dimensionné et inégalement réparti dans les arrondissements.

- Pollution atmosphérique

Quatre polluants principaux déterminent la qualité de l'air : dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), particules fines de moins de 10 microns (PM<sub>10</sub>), particules fines de moins de 2,5 microns (PM<sub>2.5</sub>) et ozone (O<sub>3</sub>). L'origine de ces pollutions est très largement due aux véhicules diesel et essence, mais pas seulement. Les chantiers émettant nombre de particules fines et l'émission d'ozone font également partie des sources polluantes, ce qui est peu mis en avant.

Depuis 10 ans, les niveaux de polluants à Paris ont baissé de 35 à 45% sauf pour l'ozone dont les niveaux sont restés stables. L'amélioration de la qualité de l'air est essentiellement due à la baisse du trafic automobile et à la modernisation du parc automobile, moins polluant pour les véhicules conformes aux nouvelles réglementations.

Au regard des valeurs limites réglementaires actuelles (inexistantes pour l'ozone), ces niveaux de pollution constatés sont inférieurs ; en revanche, au regard des valeurs qui seront applicables en 2030, ces valeurs restent excessives. Elles le sont encore plus vis-à-vis des recommandations de l'OMS puisqu'elles dépassent ces recommandations pour la quasi-totalité des Parisien.nes.

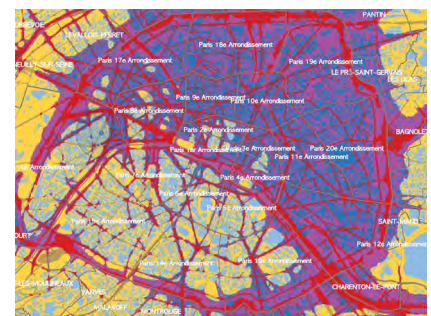
- Pollution sonore

On caractérise les niveaux de bruit au travers de deux indices : Lden pour le bruit sur 24h et Ln pour le bruit nocturne (22h-6h). La réglementation et les recommandations de l'OMS visent essentiellement le bruit lié aux transports routiers et ferroviaires et l'aérien, mais ce dernier est marginal à Paris. Dans ce cadre, le bruit est en très faible baisse (-2dB(A) entre 2015 et 2020)<sup>1</sup> du fait de la réduction du trafic automobile ; mais il reste globalement très élevé puisque 58% de la population parisienne est exposée à des niveaux sonores dépassant les recommandations de l'OMS : 10% pour le seuil réglementaire français journalier et 4% pour le bruit nocturne, la réglementation française étant moins exigeante que les recommandations OMS.

Les bruits dits « de quartiers animés », non réglementés en France, vont croissant et peuvent atteindre des niveaux extrêmement élevés de 70 dB(A) au regard d'une recommandation OMS de 55 dB(A) de nuit en ville.

Enfin, les nuisances (pollution et bruit) peuvent se cumuler puisqu'elles résultent en grande partie de la circulation motorisée. Airparif a produit une carte de « coexposition » Air-bruit qui montre qu'à peu près tous les parisien.nes de la rive droite (hors 16<sup>e</sup> arrondissement) ainsi que celles et ceux qui résident à moins de 100 m du boulevard périphérique sont soumis à des nuisances extrêmement fortes (y compris sur les Champs Elysées!).

Quant aux Perturbateurs Endocriniens (PE), ils sont à l'origine de nombreuses pathologies graves : naissance prématurée, mortalité prématurée, troubles du langage, hyperactivité, troubles de la fertilité, cancers, diabète, obésité... Ils agissent surtout durant la période de grossesse et de la petite enfance. Selon l'Observatoire Régional de Santé, la mortalité infantile est en hausse en Île-de-France, entre 2000 et 2022.



Source des données :

- Airparif pour les données de qualité de l'air
- Bruitparif pour les données de bruit des transports
- Partenaires Airparif / Bruitparif pour la cartographie air-bruit

AIRPARIF

1 Extraits du projet de PPBE de l'Etat, soumis à enquête publique du 10 septembre au 9 novembre 2024, p.6 : « Le plus faible changement d'intensité sonore perceptible par l'audition humaine est de l'ordre de 2 dB... On fait la différence entre deux lieux où le niveau diffère de 3 dB, mais il faut tendre l'oreille »

## AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

La Mairie de Paris doit jouer tout son rôle au sein du Conseil de Surveillance de l'AP-HP et s'opposer au démantèlement de l'offre hospitalière.

Elle doit également faciliter l'arrivée de médecins conventionnés dans les quartiers défavorisés par des aides à l'installation et au fonctionnement.

Les centres de santé de la ville de Paris jouent un rôle essentiel dans l'accès aux soins, mais ils sont largement méconnus et la Ville doit mieux les promouvoir. Le nombre de ces centres étant très variable selon les sujets traités, il serait plus cohérent d'avoir à minima un centre de santé par arrondissement offrant tous les services des différents centres.

De même, l'ouverture de permanences de médecins urgentistes en soirée et le week-end sont nécessaires.

Offrir à tout.e Parisien.ne un accès rapide à des professionnels de la santé

## INTÉGRER LES CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'augmentation régulière des températures constitue un risque majeur surtout pour les personnes sensibles (bébés, sans-abri, personnes âgées, malades chroniques, femmes enceintes...); il faut tenir compte non seulement de la vulnérabilité physiologique des personnes, mais également de leur vulnérabilité sociale et professionnelle comme de l'impact de leurs conditions de travail.

Enfin, pour le cas spécifique des conséquences des Îlots de Chaleur Urbains (ICU), il est nécessaire d'accroître dans chaque quartier la surface arborée ce qui s'ajouterait à l'îlot de fraîcheur avec un espace vert à 300 m de chez soi. L'accès immédiat aux espaces verts permettant d'envisager la protection nécessaire des Parisien.nes face à

la hausse des températures, leur implantation en nombre suffisant comme leur mode de gestion doit résolument s'inscrire, dès à présent, dans la feuille de route sanitaire de la Ville.

Les canicules tuant plus que le froid, l'adaptation à la chaleur doit devenir la priorité

## RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La Ville doit poursuivre sa politique annoncée de réduction de l'utilisation des énergies fossiles par des actions plus dynamiques de révision des mobilités (transports publics et intermodalité à renforcer), de transition énergétique (rénovation thermique et énergies renouvelables à développer).

A problème global, réponse globale: une mesure comme la réduction de vitesse sur le boulevard périphérique a l'avantage de ne pas coûter grand-chose à la Ville de Paris et d'améliorer les conditions de vie des populations qui cumulent les difficultés; toutefois, son impact est fort limité et forcément insuffisant à la fois en intensité et en extension. La réduction du trafic automobile et la transition vers des véhicules électriques sont sans doute les orientations les plus pertinentes mais elles doivent impérativement être pensées à l'échelle métropolitaine voire régionale. Un plan global, concerté régionalement, combinant réduction de la place de l'automobile comme moyen de déplacement des particuliers au quotidien et aide financière à l'achat de véhicules électriques reste à bâtir.

Tenir compte de la qualité de l'air interne est également fondamental (on y passe 90% du temps). L'air intérieur est dégradé soit par manque de ventilation, de mauvaise aération, à corriger, soit par emploi de matériaux de construction toxiques. Ainsi, PVC pour plancher, fenêtres, produits et matériaux en plastique, mousses de protection contre incendie, isolation synthétique, peinture au

plomb, colles dans panneaux en bois...), des matériaux à proscrire et à remplacer par des matériaux écologiques, naturels, biosourcés...

travaux les uns après les autres dans des calendriers à rallonge. Paris est, de fait, un chantier permanent.

Réduire la surmortalité liée à la pollution atmosphérique doit être au cœur d'une politique de santé

Garantir à chaque parisien.ne de pouvoir dormir au calme

## LUTTER CONTRE LA POLLUTION SONORE

Cette pollution est largement due au trafic automobile et à sa concentration sur certains axes de circulation, ainsi qu'à la croissance des deux roues motorisées. La Ville doit intensifier ses mesures de lutte contre le bruit et contre les nouveaux agents et facteurs de diffusion des nuisances sonores.

Au-delà des mesures visant la circulation automobile, il y a lieu d'étudier et de mettre en place un programme et des subventions d'amélioration acoustique du bâti, à l'instar du programme de rénovation énergétique.

Une attention particulière doit porter sur le respect du sommeil la nuit. Une feuille de route interministérielle récente rappelle l'enjeu de santé publique majeur que représente un sommeil de qualité pour tous. Les bruits dits « récréatifs ou festifs » du soir et de la nuit sont croissants à Paris et très mal régulés. Nous demandons que leur mesure soit intégrée aux cartes de bruit et qu'ils soient régulés efficacement pour protéger les nuits des habitants de Paris. Ces bruits qui sont de plus en plus nombreux découlent aussi de principes d'aménagement de l'espace public, trop orientés vers les activités festives et nocturnes. Ces aménagements ne sauraient se faire sans concertation fine et sincère avec les riverains.

Les bruits de chantier peuvent être réduits dès lors que les entreprises de BTP sont incitées ou contraintes à utiliser des engins moins bruyants et que la coordination des chantiers de voirie soit drastiquement renforcée. Cela reste un vœu pieu, chaque entreprise de réseau ainsi que la Direction de la voirie parisienne continuant à mener leurs

## PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DURABLE

Il faut veiller à garantir une alimentation bio dans les cantines scolaires et dans la restauration collective pour combattre, là aussi, la présence des perturbateurs endocriniens dans la nourriture (pesticides et autres substances chimiques) et des additifs utilisés dans les aliments ultra transformés, dont les effets nocifs sur la santé sont aujourd'hui notoires (cancers, diabète, obésité...). Pour autant, parler d'agriculture urbaine dans Paris pour répondre à ces enjeux est impropre : l'agriculture urbaine à Paris ne peut avoir qu'un rôle pédagogique et symbolique.

La place de l'alimentation est centrale pour l'amélioration de la santé : elle passe par une agriculture responsable, une autre distribution, un changement de pratiques alimentaires. Autant de facteurs sur lesquels la Ville peut agir en renforçant de nouvelles relations, de nouvelles dynamiques entre urbain et rural (circuits courts, AMAP...). Les échelles d'action de cette politique sont surtout métropolitaines et régionales, avec des coordinations à construire.

À l'instar d'autres villes, Paris doit mettre en œuvre une politique alimentaire, afin que chaque Parisien.ne dispose de l'opportunité de bénéficier d'une alimentation de qualité selon ses besoins et quels que soient ses moyens, mais aussi de soutenir une agriculture locale et durable en garantissant aux producteurs et productrices une juste rémunération.

L'alimentation est un important déterminant de notre santé et doit être pris en compte comme tel.

## LUTTER CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Les connaissances actuelles sur les perturbateurs endocriniens (PE), et leurs effets, exigent l'établissement rapide d'un inventaire des matériaux toxiques contenant des PE dangereux (phtalates, phénols, PFAS), à les éliminer dans la construction en appliquant la charte VTSPE « Villes et territoires sans PE ».

## SOURCES DOCUMENTAIRES

- Airparif, *surveillance et information sur la qualité de l'air, 2024*

[https://www.airparif.fr/sites/default/files/document\\_publication/Bilan\\_QA\\_75\\_2024\\_BP.pdf](https://www.airparif.fr/sites/default/files/document_publication/Bilan_QA_75_2024_BP.pdf)

- Bruitparif, *analyse des mesures de bruit quartiers animés, bilan de saison 2024*

<https://www.bruitparif.fr/pages/En-tete/400%20Nos%20publications/700%20Rapports%20d'%C3%A9tude/2025-03-31%20-%20Rapport%20-%20Bilan%20%C3%A9t%C3%A9%202024%20quartiers%20anim%C3%A9s%20Paris.pdf>

- Bruitparif, *impact acoustique de la baisse de vitesse sur le boulevard périphérique :*

<https://www.bruitparif.fr/pages/En-tete/400%20Nos%20publications/700%20Rapports%20d'%C3%A9tude/2024-12-02%20-%20Bilan%20impact%20acoustique%20abaissement%20vitesse%20sur%20BP.pdf>

- PAES (Plan d'amélioration de l'environnement sonore) de la Ville de Paris 2021-2026

- Contribution de FNE Paris au PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) de la Métropole du Grand Paris

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS



**PLUS DE 75 % DE NOS DÉCHETS PEUVENT ÊTRE TRIÉS ET VALORISÉS**

<p><b>DANS LE BAC JAUNE</b> ou dans un Trilib'</p>	 <p>Papiers, emballages en carton, métal et plastique, séparés les uns des autres et sans sac.</p>
<p><b>DANS LE BAC BLANC</b> ou dans un Trilib' ou une colonne à verre</p>	 <p>Bouteilles, bocaux et pots en verre, bien vidés.</p>
<p><b>DANS LA BORNE MARRON</b> (Retrouvez toutes les adresses sur <a href="http://leparisdutri.fr">leparisdutri.fr</a>)</p>	 <p>Les déchets alimentaires, en vrac ou dans un sac compostable ou kraft.</p>
<p><b>DANS LE BAC GRIS OU VERT</b></p>	 <p>Ce qui reste après avoir fait le tri. Avant de jeter un déchet dans cette poubelle, vérifier qu'il ne doit pas être trié.</p>

Paris assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Si la collecte est assurée directement par la ville, le traitement est confié au SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le type de traitement est directement lié à l'efficacité de la collecte séparée puisque les déchets en mélange finissent majoritairement en incinération (664 658 t en 2023) ou en enfouissement (57 038 t) et constituent une part importante de ces traitements.

Le constat en 2023, c'est que « 87% de la poubelle verte - en mélange et donc incinérés ou enfouis - auraient pu être valorisés en réemploi, recyclage, compostage, méthanisation ».

L'évolution des tonnages de déchets montre une baisse lente mais significative depuis 2010 :

Si le tonnage global a diminué de 15%, on constate une diminution de l'incinération de 21% et de l'enfouissement de 32%. Ceci est donc positif car ces modes de traitement ne devraient intervenir qu'en dernier recours.

En revanche, le niveau de tri et de recyclage reste très insuffisant.

Ainsi dans les bacs il reste plus de 41% de déchets qui pourraient être recyclés (papiers, plastiques, cartons, métaux, emballages...

De plus, 24% des déchets sont putrescibles et devraient être collectés conformément à la loi.

Le chemin est donc encore loin pour une gestion écologique des déchets.

La ville de Paris a adopté en décembre 2024 un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2024 - 2030 (PLPDMA) très ambitieux, à l'instar du programme précédent. Il a pour objectif de « passer de l'économie des déchets à l'économie de la sobriété » en réduisant de 100 000 t les déchets collectés d'ici 2030 et en triplant le taux de valorisation des déchets. Malheureusement, il reste touffu et mélange des actions préexistantes de longue date avec des actions nouvelles, sans précisément relier les actions aux objectifs annoncés.

Il faut saluer la volonté de s'inscrire résolument dans l'esprit de l'économie circulaire issu de la loi AGECE avec le soutien aux initiatives de réparation, réemploi, réutilisation.

Il faut aussi saluer l'efficacité du système d'enlèvement des encombrants au plus près des habitants et les points de collecte dans la rue pour prendre en compte les nombreux immeubles qui ne disposent pas de suffisamment de place pour ajouter des poubelles de collecte séparée.

Cependant, le ramassage des poubelles jaunes 3 fois par semaine est encore très insuffisant alors que les emballages se multiplient notamment du fait des pratiques d'achats en ligne et de vente à emporter. Il ne permet pas de réduire significativement la part des emballages qui finit dans la poubelle verte : 41%.

Le verre stagne depuis de nombreuses années.

La mise en place de la collecte séparée des biodéchets n'est pas au rendez-vous.

La question des déchets issus des commerces et des nouveaux usages « à emporter » (emballages, biodéchets) n'est pas abordée correctement, alors qu'ils se multiplient et pourraient être mieux valorisés.

Enfin, la confiance des habitants n'est toujours pas au rendez-vous concernant le tri et recyclage, ce qui influence fortement leur comportement vis à vis des poubelles de collecte séparée, en particulier des emballages et cartons/papiers (poubelle jaune).

## RENFORCER L'ENGAGEMENT ET LA CONFIANCE DES PARISIEN.NES PAR LA PÉDAGOGIE ET LA « GAMIFICATION »

- Envisager un « Challenge de Paris » décliné au niveau des écoles avec un objectif suivi et une pédagogie sur le devenir des déchets, voir un concept « d'Olympiades » avec une ou plusieurs capitales aux caractéristiques proches avec une comparaison communiquée régulièrement.
- Organiser des actions de sensibilisation systématiques dans les écoles afin de faire des élèves des prescripteurs auprès de leurs parents.
- Faire des gardiens d'immeubles des ambassadeurs de la collecte des emballages et papiers/cartons grâce à une signalétique disponible facile à mettre en place dans les locaux et à jour par rapport aux outils industriels de tri en place.

Communiquer régulièrement sur l'importance du tri des déchets

## RENFORCER L'EFFICACITÉ DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS

- Passer à 5 passages de collecte par semaine pour les poubelles jaunes (emballages, cartons, papiers) pour réorienter rapidement ces déchets vers le recyclage,
- Positionner des conteneurs de collecte des biodéchets en quantité suffisante en les installant près des autres conteneurs existants et/ou auprès de tous les marchés alimentaires et si nécessaire à d'autres emplacements,
- Augmenter les permanences trimobiles au service des habitants et en élargir les plages horaires
- Préciser dans le PLPDMA les actions nouvelles et les distinguer des actions existantes depuis longtemps (par exemple,

la collecte des encombrants) tout en reliant directement les actions nouvelles aux effets attendus en termes de réduction de tonnage de déchets ou d'augmentation de la valorisation.

- Développer des corbeilles de tri sélectif sur l'espace public et les espaces verts pour que le tri soit facilité.
- Supprimer l'obligation de recourir à un opérateur de collecte du champ concurrentiel pour les entreprises tertiaires afin de réduire le nombre de bennes différentes passant dans les mêmes rues.

Améliorer toute la chaîne de gestion des déchets

## ANALYSER LES CAS SPÉCIFIQUES POUR MIEUX PRÉVENIR ET... SANCTIONNER

- Organiser des études déchets fines par quartier pour adapter les différents moyens de collectes aux caractéristiques précises de ces quartiers en fonction de la proportion d'habitants, de touristes, de commerces,
- Définir une stratégie efficace vis-à-vis des déchets liés au tourisme et à l'évènementiel : après l'incitatif, le coercitif ?
- S'engager vers la redevance incitative consistant à faire payer en fonction du volume de déchets produits (en distinguant recyclable et OMR)
- Identifier des leviers destinés aux magasins de type « fast food » pour les inciter à respecter la réglementation en matière de déchets y compris en utilisant l'arsenal des sanctions vis à vis des infractions sur les déchets en utilisant la police municipale.
- Travailler à la limitation des emballages.
- Définir une stratégie efficace pour développer les réparations, le réemploi et la seconde source, notamment pour les appareils électroménagers et les appareils numériques (TV, ordinateurs et smartphones).

Faire respecter la réglementation  
et poursuivre la réduction des déchets  
à la source

## SOURCES DOCUMENTAIRES

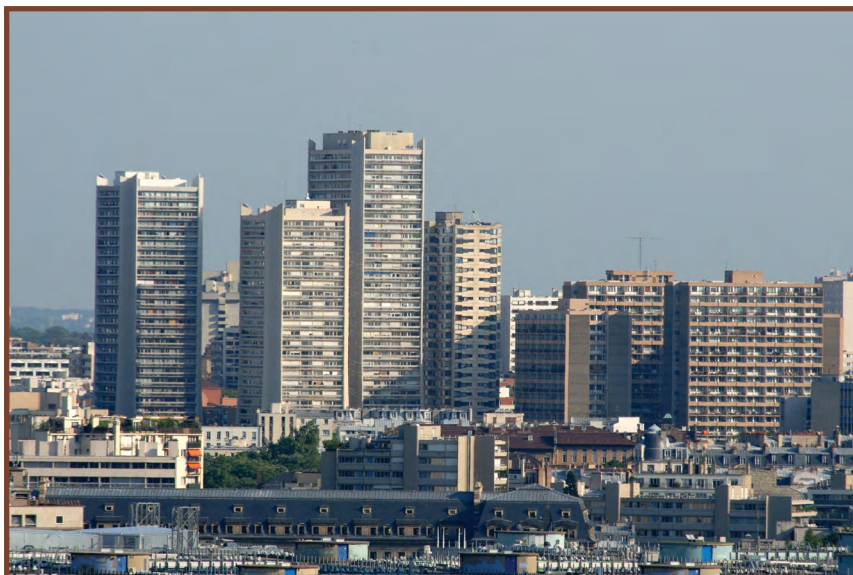
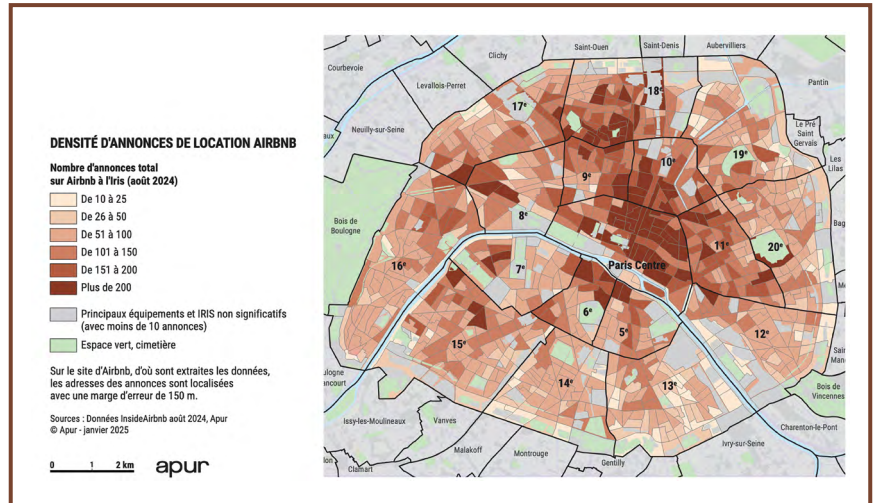
- *Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2030:*  
<https://www.paris.fr/pages/100-000-tonnes-de-dechets-en-moins-d-ici-2030-cap-sur-le-reemploi-le-tri-et-le-recyclage-29646>

- *RPQS de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés à Paris 2023, 2022, 2019, 2018*

<https://www.paris.fr/pages/la-collecte-44#arrondissement-17-jt30l>

*Nota : 2020 année du covid ne peut être prise comme référence du fait de la chute extrême des déchets en lien avec les différentes mesures prises à l'époque.*

# LOGEMENT



## **RARETÉ, CHERTÉ ET EMPRISE DU TOURISME : LES CAUSES SONT ASSEZ BIEN IDENTIFIÉES**

Une situation inacceptable malgré des efforts réels.  
Si la crise du logement est générale, elle est particulièrement forte à Paris.

- Une évolution forte des prix de l'immobilier qui rend quasiment impossible l'accession aux classes moyennes qui ne disposent pas déjà d'un patrimoine conséquent. Cela se traduit par la quasi-impossibilité pour les jeunes de rester à Paris dès la naissance d'enfants, compte tenu du coût du logement ;
- L'explosion du nombre de résidences secondaires ou occasionnelles et des logements vacants réduit l'offre de logements. Cela se traduit par une baisse de la population car le nombre d'habitants est très étroitement corrélé au nombre de résidences principales ;
- L'anticipation de l'interdiction de louer les passoires thermiques (567 000 résidences principales à Paris soit 54%). Cela se traduit par une diminution importante des offres de location ;
- Paris est devenue la capitale mondiale des locations meublées touristiques avec 55 000 annonces sur Airbnb (plus que New-York 42 500 offres). Cela réduit d'autant les possibilités de se loger à Paris ;
- Une mauvaise adéquation logement / emploi avec 1,7 emploi par habitant actif à Paris ce qui conduit à l'entrée massive de 1,1 million de personnes sur Paris chaque jour ;
- Un taux de rotation des logements sociaux extrêmement bas et malgré une augmentation importante de leur nombre, une capacité limitée à loger les travailleurs en première ligne ;
- Le refus constant des maires de Paris de considérer que les solutions sont au niveau métropolitain. Cela se traduit par toujours plus de bureaux dans Paris au détriment des logements.

## PRIVILÉGIER UNE APPROCHE GLOBALE PLUS PROTECTRICE

- Avoir une approche métropolitaine en intégrant la localisation des emplois et des logements pour faciliter le « travailler au pays ». Le premier pas du PLU de Paris prônant la réduction des bureaux dans l'ouest parisien est un bon début mais il reste très insuffisant.
- Favoriser la création ou le maintien des résidences principales dans les documents d'urbanisme ce qui garantirait la possibilité de se loger dans Paris, dispositif très apprécié des maires des communes du littoral entre autres.
- Sanctuariser un volume « socle » de résidences principales en refusant leur transformation massive en résidences secondaires, comme cela a été le cas depuis plusieurs années.
- Étudier la limitation du nombre de résidences secondaires à l'instar de ce qui se fait au Danemark, en Suisse, en Nouvelle-Zélande, au Canada, ou Hong-Kong.

Privilégier les résidences principales et limiter les résidences secondaires

## RECHERCHER LES ÉQUILIBRES SOCIO-CULTURELS ET D'USAGES

- Engager un rééquilibrage du nombre de logements sociaux entre les arrondissements de l'est et de l'ouest pour éviter la « ghettoïsation » des classes populaires d'une part, des catégories aisées d'autre part.
- Favoriser les parcours résidentiels, y compris en appliquant strictement les surloyers dans le parc social lorsque cela est justifié par les revenus des occupants. Utiliser les différents moyens disponibles y compris le bail réel solidaire à cette fin.
- Développer les capacités d'échange de logements au sein du parc social pour améliorer le taux d'occupation.

- Réglementer beaucoup plus strictement les locations meublées touristiques : nombre de nuitées, fiscalité, contrôle, autorisation de la copropriété, etc.

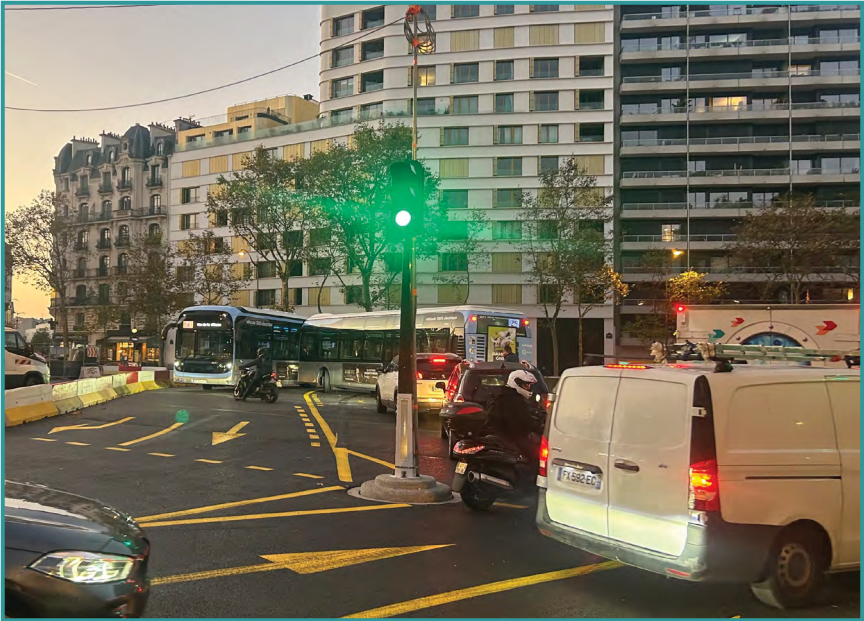
Rééquilibrer les différents types de logements dans tout Paris et lutter contre les résidences touristiques

## ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES

- Développer et amplifier des mécanismes pour accompagner les propriétaires afin de lever les barrières de remise des logements privés vacants sur le marché locatif (garantie Visale, etc.)
- Favoriser la remise sur le marché des logements présentant une vacance de longue durée (5 ans) en déléguant au maire de Paris le pouvoir de réquisition en cas de refus non justifié des propriétaires.
- Favoriser la transformation de bureaux en logements par une fiscalité incitative et la préemption facilitant le processus.
- Imaginer un mécanisme spécifique de rénovation thermique des passoires thermiques pour leur remise sur le marché locatif, en intégrant le confort d'hiver et le confort d'été.

Favoriser la remise sur le marché du plus grand nombre possible de logements

# MOBILITÉ



Une stratégie peu lisible. S'il est incontestable que la circulation automobile a diminué fortement depuis une bonne vingtaine d'années, les évolutions dans les modes de déplacements et l'accroissement des déplacements domicile-travail n'ont pas permis d'apaiser autant que souhaitable l'espace public.

La stratégie consistant à créer des îlots de tranquillité au sein des quartiers en reportant l'essentiel de la circulation à leurs limites crée de fait une inégalité entre habitants, ceux qui n'ont pas la chance de vivre dans de petites rues vidées ou presque de leurs voitures, prennent de plein fouet les reports de circulation.

La multiplicité des règles selon les axes ne facilite pas la compréhension des modes de circulation : les rues aux écoles, en partie autorisées aux riverains, les rues-vélos (sans statut réellement défini), des axes limités à 30km/h et d'autres à 50km/h, des pistes cyclables dont on peine à savoir si elles sont bidirectionnelles ou non, des rues dites piétonnes qui accueillent néanmoins des vélos, voitures et camions, etc.

De plus, selon les arrondissements, les politiques mises en place ne sont pas les mêmes. Ainsi les pistes cyclables peuvent s'arrêter brusquement, les voies réservées aux bus peuvent varier en largeur de façon très sensible en changeant simplement de rues, voire disparaître puis réapparaître un peu plus loin, etc.

La réorganisation du réseau des bus intramuros avait comme objectif d'améliorer leur vitesse commerciale et de les rendre d'autant plus attractifs qu'ils constituent le seul moyen de transport collectif pour les personnes à mobilité réduite ou les familles avec poussette. Las, le résultat est à l'opposé des promesses sans que l'on arrive à savoir exactement pourquoi.

L'explosion des mobilités « douces » s'est traduite par une nouvelle répartition de l'espace public avec un envahissement fréquent des trottoirs par des engins qui n'ont rien à y faire, au détriment de la sécurité et de la tranquillité des piétons.

De plus, l'abandon des vélos en libre-service n'importe où et n'importe comment révèle une attitude peu respectueuse des autres usagers de l'espace public.

Enfin la ville de Paris ne prend jamais en considération que bon nombre d'usagers viennent de la banlieue. Il serait pour le moins légitime et respectueux de les associer aux concertations (lorsqu'elles existent) avant toute modification substantielle des plans de circulation, d'autant que Paris accueille chaque jour une activité indispensable venue de son environnement immédiat ou plus lointain : logistique de livraison indispensable, métiers d'artisanat aujourd'hui absents de la ville... Entraver cette activité qui est indispensable aux Parisien.nes semble ainsi contre-productive et peut contribuer à l'insularité économique de la ville.

## POUR UNE STRATÉGIE CLAIRE ET COHÉRENTE

### PASSER D'UN PLAN D' ACTIONS LOCALES À UNE VISION D'ENSEMBLE PLUS EFFICACE

- Élaborer un plan global de circulation plutôt que faire des aménagements au cas par cas sans vision générale ;
- Arriver au ticket unique métro-bus-tramway et pouvoir payer par carte bancaire ;
- Associer tous les territoires concernés par les projets de modification des règles de circulation (boulevard périphérique, tout particulièrement) ;
- Initier une politique ambitieuse d'autopartage au niveau métropolitain ;
- Accroître l'accessibilité aux personnes ayant des difficultés à se déplacer ou aux parents avec poussette, etc. et étudier l'éventualité d'un accès aux couloirs de bus ;
- Vérifier que les travaux sur les trottoirs ne constituent pas une régression pour les piétons (grilles d'arbres mal positionnées, fil d'eau ne permettant plus de traverser à pied sec, absence de revêtement pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois, etc).

Travailler en lien avec les territoires  
pour une vision partagée

## FAVORISER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉS PLURIELLES PLUS SÛRE, AVEC LES TRANSPORTS PUBLICS EN SON CŒUR

- Favoriser la circulation des bus en toutes circonstances : couloirs réservés ou plus larges, déclenchement des feux, etc ;
- Privilégier les continuités cyclables et les bus en ligne propre en évitant toute cohabitation qui nuirait à la vitesse commerciale des bus ;

- Augmenter très sensiblement le nombre d'emplacements de stationnement pour les vélos en veillant à une bonne répartition géographique. Les chasser systématiquement des trottoirs ;
- Développer un plan massif de sensibilisation et d'apprentissage du bon usage du vélo ;
- Offrir un gilet fluo et un casque à chaque élève parisien.

Accroître la sécurité pour tous les usagers et favoriser les transports collectifs de surface.

# PATRIMOINE



## TRANSFORMER LA VILLE EN LA RESPECTANT

Par son rôle de capitale, Paris a été soumise à des forces de transformation très importantes, plus radicales que toute autre ville, car le pouvoir national a longtemps voulu y imposer sa marque. De plus la réputation « frondeuse » voire « révolutionnaire » de Paris a conduit le pouvoir national à garder sous sa coupe la gestion de la Ville.

L'absence d'enjeu électoral explique en partie les choix effectués de façon souvent autoritaire même si aujourd'hui on se félicite très souvent de la qualité de l'aménagement de Paris malgré des choix très contestables comme les voies sur berges livrées à la voiture, la construction de tours sans cohérence avec leur insertion urbaine, etc.

Depuis le retour en 1977 dans le droit commun municipal, on constate une envie des maires, à l'instar du pouvoir national précédent, de « marquer » leur mandat par des opérations emblématiques loin d'être toujours heureuses. La « tour Triangle », un gratte-ciel de 180 mètres de hauteur à usage mixte doté de 70 000 mètres carrés de bureaux mais sans nouvelle offre de logement hormis hôtelier, illustre particulièrement cette façon de prétendre « laisser sa marque ».

Il faut ajouter une évolution essentielle dans le comportement des Parisien.nes, qui s'invitent de plus en plus fréquemment dans les débats sur l'avenir de la ville et les choix d'aménagement qu'ils soient très locaux ou plus structurants. Ceci est le signe d'une évolution démocratique indispensable même si elle n'est pas toujours du goût des élus.

La montée en puissance des maires d'arrondissement a amplifié les exemples d'aménagements en rupture avec l'histoire de Paris et son ordonnancement.

Les dernières décennies ont été marquées par le phénomène de mondialisation des villes-mondes, engagées dans une compétition internationale pour attirer les investisseurs et des touristes au détriment des résidents.

Paris constitue un cas particulier en Europe, de par sa petite superficie et son refus historique de construire avec ses voisins, un ensemble urbain plus solidaire et plus résilient.

Si Paris est reconnue au plan international comme ville à forte dimension patrimoniale, il faut cependant intégrer un patrimoine plus récent et plus diversifié à la vision classique des monuments historiques et sites classés

Les HBM (Habitation à bon marché – devenus HLM) ou les anciens sites industriels ont encore du mal à être considérés comme ayant une valeur patrimoniale incontestable.

Le travail doit être poursuivi pour que l'ensemble des Parisien.nes, et bien au-delà, les touristes et autres Francilien.nes intègrent ce patrimoine comme tel.

## POUR UN PATRIMOINE VIVANT ET RESPECTÉ

- Créer des secteurs patrimoniaux remarquables sur des sites ou des quartiers emblématiques.
- Poursuivre le classement de bâtiments ou monuments d'intérêt historique et artistique en s'appuyant sur les Parisien.nes et les associations pour constituer les dossiers.
- Maintenir le patrimoine remarquable des fontaines de Paris par une mise en eau permanente.
- Préserver des perspectives et des vues historiques qui ont structuré la ville, tenir compte de l'histoire et des compositions urbaines et pas seulement du bâti.
- Faire appel aux professionnels au sein de l'administration parisienne pour les projets d'aménagement : architectes, urbanistes, paysagistes.
- Ne pas enlaidir la ville par des aménagements ou du mobilier urbain sans rapport avec le cadre urbain dans lequel il est supposé s'insérer.
- Faire mieux respecter la réglementation sur les enseignes et devantures.
- Suivre les avis de la Commission du Vieux Paris et lui soumettre les permis de construire.
- Réaliser un atlas du patrimoine parisien intégrant l'architecture contemporaine.
- Intégrer la dimension patrimoniale dans la rénovation thermique des bâtiments.

**Préserver le patrimoine architectural et paysager de Paris sans renoncer aux adaptations liées à l'évolution du climat**

# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Un déséquilibre préjudiciable. Paris est non seulement la capitale de la France au plan politique, mais elle l'est également au plan économique avec une concentration des emplois de direction (cadres supérieurs), des sièges d'entreprise et du nombre d'emplois en regard de sa population active.

« Paris présente la particularité de rassembler largement plus d'emplois (1,7 million) que d'actifs occupés y résidant (1,1 million) : on compte ainsi 1,7 emploi par actif résidant à Paris, contre 1,27 dans les Hauts-de-Seine. Dans les autres départements franciliens, c'est l'inverse : le nombre d'actifs résidents est supérieur au nombre d'emplois sur le territoire (ratio inférieur à 1). Parmi les 1,7 million d'emplois localisés à Paris, plus d'un million, soit 59 %, sont occupés par des actifs entrants. Ces derniers résident pour plus de la moitié (55 %) en petite couronne et pour plus d'un tiers (34 %) en grande couronne. Les autres actifs entrants résident hors de l'Île-de-France, dont 5 % dans les départements limitrophes à la région »<sup>1</sup>.

Cette situation entraîne de nombreux inconvénients.

Le premier, sans doute le plus important, est la création d'un déséquilibre très important entre territoires. Paris prive la banlieue de ses emplois, et impose à plus d'un million de salariés des transports quotidiens conséquents pour venir travailler.

Paris profite largement de cette situation au plan financier car les bureaux rapportent des recettes à la Ville tandis que les communes autour voient leurs charges toujours plus fortes pour les ménages et les recettes toujours plus contraintes.

Paris ayant depuis toujours pratiqué un « dumping fiscal », le taux de la CFE<sup>2</sup> parisienne est parmi les plus faibles de France : 18.03 pour Paris, 38.49 pour la Saint-Denis. Si l'on ajoute le niveau des aménités dont peuvent disposer les entreprises et leurs salariés à Paris, on constate bien une réalité de rupture d'égalité entre les territoires.

L'augmentation constante du nombre de salariés venant travailler à Paris sans y habiter génère un effet incontestable sur les conditions de déplacement. Malgré une offre de transports collectifs très importante, ces services ne peuvent faire face à cet accroissement, ce qui dégrade les conditions de transport des usagers. La diminution de la population parisienne et l'accroissement des résidents en grande couronne accentuent ces effets.

Dans Paris, et malgré une volonté affichée de rééquilibrage des fonctions entre l'ouest et l'est parisiens, la construction de nouveaux bureaux se poursuit. Ainsi entre 2006 et 2020

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5057486>

2 Cotisation foncière des entreprises (équivalent de la taxe foncière pour les particuliers)

ce sont plus de 215 000 m<sup>2</sup> de bureaux supplémentaires qui ont été créés<sup>3</sup>. Compte tenu de la rareté du foncier disponible et de l'éviction de nombreux logements du parc résidentiel permanent, cette augmentation influe sur la spéculation immobilière.

Parallèlement, pendant que les surfaces de bureaux s'accroissent, d'autres activités commerciales ou artisanales disparaissent au profit de bars et restaurants, de boutiques de vêtements ou de soins à la personne, qui prolifèrent.

La physionomie des quartiers s'en trouve bouleversée et nombre de rues commerçantes diversifiées voient aujourd'hui s'accumuler les boutiques de téléphonie ou d'habillement au détriment d'autres activités.

La municipalité ne semble pas se soucier de cette évolution malgré des réactions de plus en plus fréquentes des Parisiens sur les conséquences de cette évolution. Les nuisances liées aux terrasses (particulièrement lors de la période estivale) ne sont pas réellement traitées malgré des solutions mises en œuvre dans d'autres villes. La priorité donnée au tourisme sur les résidents reste un dogme non négociable.

De même la volonté revendiquée de délocaliser hors de Paris toutes les activités artisanales et notamment le demi-gros, se traduit par des kilomètres supplémentaires pour s'approvisionner. Le refus de protéger le linéaire de l'axe Bastille-Stalingrad pour ce motif illustre cette politique.

La tendance actuelle s'appuie sur une vision de Paris qui donne la priorité au tourisme (et en réalité au surtourisme) sans réflexion sur les conséquences de cette évolution.

De même, s'il n'est pas envisageable de faire de Paris une ville endormie, la multiplication des lieux de fêtes avec son corollaire en matière d'ouverture de bars ne peut perdurer en poursuivant le déséquilibre négatif entre besoins des familles et ceux des étudiants, jeunes actifs ou touristes.

Paris ne saurait devenir une ville réservée à la fois aux emplois les plus qualifiés et aux résidents les plus riches, y compris de passage. L'équilibre entre toutes les fonctions urbaines est une condition d'une ville du bien-vivre. L'égoïsme territorial ne peut plus durer et le transfert de la politique d'aménagement au niveau métropolitain est urgent.

## QUELQUES PISTES

- Rééquilibrer l'emploi entre Paris et la périphérie dans le grand tertiaire ;
- Ne pas priver la banlieue de ses emplois en travaillant de concert sur une meilleure répartition des zones d'emploi et d'activités économiques ;
- Aligner la CFE sur la moyenne métropolitaine ;
- Pas de mètres carrés supplémentaire de bureau à Paris, toute production devant se traduire par un solde net nul ;
- Maintenir et soutenir l'artisanat et les commerces de proximité ;
- Protéger les linéaires commerciaux dans le PLU ;
- Convertir les parkings inoccupés en espace de logistique du dernier kilomètre et anticiper les besoins des livreurs dans les choix de circulation ;
- Favoriser les transports les moins polluants y compris le fluvial pour le fret ;
- Limiter les activités polluantes par une réglementation adaptée (bars, terrasses, salons de massage, etc.)

**Avoir une approche métropolitaine et solidaire de l'emploi sans obérer les activités locales à préserver**

# DÉMOCRATIE



Pour une démocratie vivante et sincère à Paris. À l'heure où la participation citoyenne est régulièrement invoquée dans le débat public, force est de constater que la démocratie participative peine à s'imposer comme un pilier effectif de la vie parisienne. Paris dispose d'un éventail riche et diversifié d'instances démocratiques populaires : Conseils de Quartier, Conseil parisien des Associations, associations de proximité, CICA (Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement), votation ou référendums locaux, enquêtes publiques, etc... Tout ceci constitue un potentiel puissant pour une démocratie vivante, inclusive et efficace.

Encore faut-il que les élus s'en saisissent activement et sincèrement.

## **DES DISPOSITIFS ESSENTIELS MAIS ENCORE TROP MARGINALISÉS**

Les Conseils de Quartier jouent un rôle central dans la vie démocratique locale participative en permettant aux habitants de s'impliquer concrètement dans les décisions touchant leurs cadre et qualité de vie.

Cependant, la diminution du nombre de réunions publiques et la nature des sujets traités contribuent à rendre ces Conseils moins visibles, ce qui limite l'engagement spontané des habitants.

La diversité des modes de fonctionnement selon les arrondissements fragilise une prise en considération réelle des propositions ainsi qu'une approche excessivement partisane qui fait que selon qu'une proposition émane d'une formation politique « amie » ou non, elle est ou pas prise en considération.

Dans un fonctionnement démocratique mature, les différentes formations politiques doivent pouvoir dialoguer, trouver des points d'accord et élaborer des compromis ; ces approches clan contre clan sont insupportables. En l'espèce, les responsabilités ne relèvent pas de la seule majorité municipale.

Paris compte 75 000 associations actives

(chiffres 2024)<sup>1</sup> et 700 000 bénévoles, avec une dynamique de création de nouvelles associations en hausse (4 650 nouvelles associations par an).

Leur place mérite d'être valorisée et rappelée. Le capital représenté par les compétences disponibles (autant que le temps disponible) ne doit pas être négligé.

Il faut souligner la création de l'Académie du climat qui constitue un formidable outil d'échanges, de réflexion et de formation aux problématiques climatiques.

Le Conseil parisien des associations offre un espace de dialogue transversal entre la société civile et la collectivité. Son formalisme limite néanmoins son rôle.

Les CICA<sup>2</sup> ont pour but d'ouvrir la démocratie locale participative aux associations auprès du Conseil d'arrondissement. Ils disposent du pouvoir de proposition auprès du Conseil d'arrondissement. Dans les faits ils ne se réunissent quasiment plus, les maires d'arrondissement n'en voyant pas l'intérêt.

## **CONCERTATION OU « ÉCRAN DE FUMÉE » ?**

Pour que la participation citoyenne soit réellement opérante, elle doit irriguer la manière même de concevoir et de conduire les politiques publiques. Cela suppose un changement de culture politique : passer d'une logique verticale à une logique horizontale, fondée sur l'écoute, la co-construction et la transparence.

Cela implique également de doter les corps intermédiaires de moyens réels – humains, logistiques, financiers – pour assurer leur fonctionnement et leur représentativité. Trop souvent, les associations de quartier manquent de ressources pour mobiliser durablement tandis que les Conseils de Quartier peinent à se renouveler.

De même, les concertations trop guidées, avec des questionnaires fermés, une participation trop restreinte et un processus de consultation biaisé ont fait l'objet de très nombreuses critiques ces dernières années.

<sup>1</sup> <https://cdn.paris.fr/paris/2024/01/16/observatoire-parisien-de-la-vie-associative-T4wq.pdf>

<sup>2</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006391056](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006391056)

Cela se traduit par un affaiblissement du dialogue pourtant essentiel dans le processus décisionnel local.

Tout semble se passer comme si rien – ou pas grand-chose- n'était attendu de ces consultations sinon un appui à des options déjà arrêtées et qu'on n'a nullement l'intention de faire évoluer ; pourtant, ces échanges avec le public sont un lieu essentiel d'enrichissement et d'adhésion à un projet.

Dans bien des cas, ces instances ne sont sollicitées qu'en fin de processus, lorsque les marges de manœuvre sont réduites. Le risque est grand de créer un sentiment d'inutilité ou de frustration chez les citoyens engagés, contribuant au délitement du lien démocratique.

La très faible participation du public à ces instances doit interroger (80 contributions à la consultation sur le Plan climat!!!) car elle est le signe évident de cette frustration. Le coût de l'inaction est connu : désengagement et défiance.

Ne pas s'appuyer activement sur ces structures, c'est prendre le risque d'un affaiblissement durable de la démocratie locale. En l'absence d'espaces de dialogue reconnus et efficaces, les citoyens se détournent de la vie publique. Le tissu associatif s'érode, les initiatives locales se raréfient, la défiance envers les institutions grandit.

Cette marginalisation de la participation citoyenne n'est pas seulement un problème démocratique : elle nuit à l'efficacité même de l'action publique. Une politique élaborée sans les habitants, sans ancrage local, sans prise en compte des réalités de terrain, a toutes les chances d'être inadaptée, mal accueillie, voire contestée.

## **FAIRE DE LA CONCERTATION UN LEVIER STRUCTURANT DE L'ACTION PUBLIQUE**

Instaurer une véritable concertation avec les habitants n'est pas un luxe, c'est une nécessité. À Paris, les outils existent.

Il est temps de les considérer non comme des accessoires de communication, mais comme des éléments structurants de la décision publique. Une démocratie locale forte, appuyée sur des corps intermédiaires dynamiques, est la meilleure garantie d'une ville plus juste, plus vivante et plus résiliente. C'est également le meilleur moyen d'adapter la ville aux changements qui s'imposent, en premier lieu desquels se place la transition écologique avec son pendant d'évolution de l'urbanisme bioclimatique, avec l'intégration des suggestions émanant de la société civile qui compte de nombreux experts et fins connaisseurs de leur environnement de vie.

## RÉINSTITUER LES COMPTES RENDUS ANNUELS DE MANDAT

Ce rendez-vous dans chaque arrondissement apparaît comme un devoir minimum à assurer par ceux qui se sont vu déléguer un mandat vis-à-vis de ceux qui le leur ont confié. Transparence, avancement, état des lieux : ces sujets permettent d'évaluer sans conteste les avancées de la mandature tout en favorisant des moments de dialogue permettant l'écoute voire l'inflexion ou la réorientation de plans d'action.

Redonner toute sa place à l'échange direct avec les Parisien.nes

## POUR DES CONCERTATIONS SINCÈRES

Les Conseils de développement de plusieurs métropoles dont celle du grand Paris préconisent le dispositif suivant : « Instaurer une véritable concertation avec les habitants : leur participation doit être au centre des projets afin de mieux répondre à leurs besoins et leurs usages... L'organisation d'ateliers d'urbanisme regroupant tout au long du projet, de la concertation préalable à la réalisation du projet, habitants, acteurs locaux, professionnels de l'urbanisme et élus apparaît comme une ouverture vers une réelle co-construction. Les attentes et les besoins doivent être écoutés, les décisions argumentées, sans négliger surtout celles qui sont rejetées afin de conserver la crédibilité des concertations et la confiance des participants. »

Cette conception de la démocratie participative devrait servir de base à une actualisation de la charte de la concertation parisienne. En cas de désaccord persistant et sous réserve d'une demande de la population concernée, un référendum décisionnel devrait être organisé.

Pour une démocratie revivifiée réellement à l'écoute des citoyen.nes

## VOTATIONS ET RÉFÉRENDUMS LOCAUX

Pour un renforcement de la valeur des outils participatifs

- Intégrer une notion de participation placher ou de quorum en dessous desquels le résultat n'est pas validé ;
- S'appuyer sur les Conseils de Quartier et les associations locales pour le choix des thèmes, le libellé des questions et l'organisation générale ;
- Faciliter la participation par le biais de plateformes digitales sécurisées et certifiées par des organismes publics.

## DÉMOCRATIE LOCALE AU LONG COURS

Renforcer le dialogue et la transparence dans les Conseils d'Arrondissement

Lutter contre le flou : Les dates, ordre du jour et comptes rendus de toutes les instances devraient être disponibles de façon simple sur le site des mairies. Les documents soumis pour avis devraient également être intégralement publiés en amont des votes ;

Intégrer les acteurs locaux associatifs aux débats : les CICA doivent être redynamisés avec des ordres du jour co-élaborés ;

## REVOIR L'ORGANISATION DES CONSEILS DE QUARTIER

Les Conseils de Quartier doivent rester les pivots de la vie locale. Les habitants et acteurs locaux doivent être associés à la préparation des réunions de conseils de quartier par une équipe d'animation locale paritaire composée d'élue(s), de riverain(e)s et d'acteurs locaux chargée d'élaborer l'ordre du jour.

Leur charte de fonctionnement doit donner la priorité aux habitants dans de nombreux domaines : présidence, ordre du jour, nombre de représentants, etc. ;

Ils doivent être au cœur des projets portés par le budget participatif avec une plus grande souplesse dans les choix de financement. Ces derniers ne doivent pas venir combler les manques de financement de la ville ;

Leurs vœux doivent être inscrits automatiquement à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement.

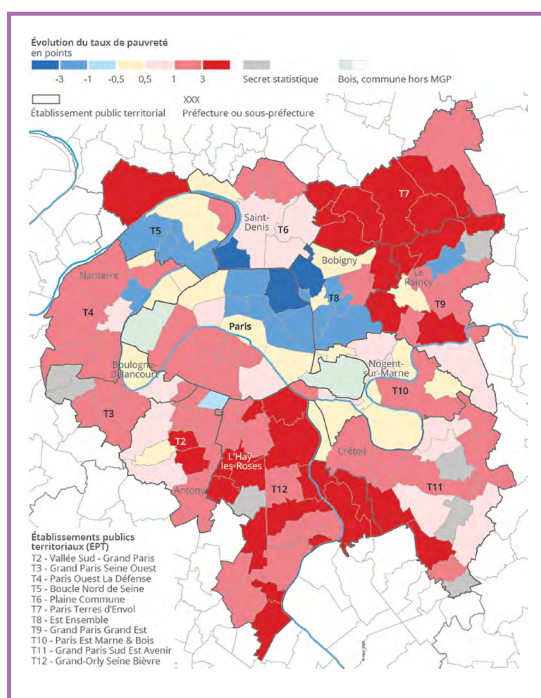
Ils doivent pouvoir saisir les services et directions de la municipalité sur les sujets de leur choix afin de les auditionner.

## **SINCÉRITÉ**

Au-delà des outils, l'essentiel est de restaurer la confiance du public et la crédibilité de ces dispositifs en sortant de la concertation alibi par des engagements clairs à prendre en considération les avis exprimés et à expliquer très clairement en quoi la concertation a fait évoluer la proposition initiale et pourquoi la Ville a choisi de ne pas changer telle ou telle option. Ce bilan lui-même devrait faire l'objet de présentations et d'échanges avec le public.

**Restaurer la confiance envers les responsables politiques par une réelle prise en compte du point de vue des Parisien.nes**

# PETIT PARIS OU MÉTROPOLE



Sortir de « l'égoïsme des communes » pour plus de solidarité. Avant la création de la Métropole du Grand Paris, le consensus prévalait sur le fait qu'il manquait un échelon entre les communes et la Région, même si quelques intercommunalités commençaient à réellement exister ici ou là. Le périmètre a fait l'objet de nombreux débats et reste une question ouverte. Son organisation institutionnelle également.

Cependant les maires ont fait pression sur le gouvernement pour que la Métropole ait le moins de compétences possibles afin de garder pour eux le maximum de pouvoirs. Les maires ont finalement obtenu gain de cause et cela se traduit par une Métropole ayant très peu de moyens tant financiers que politiques pour résoudre les nombreux sujets qui ne peuvent pourtant trouver de solutions à une échelle infra-métropolitaine. De plus, le fonctionnement selon le principe de la « gouvernance partagée » n'a pas permis de mettre en œuvre ce que la loi avait prévu.

Qu'il s'agisse de la politique des déchets, de l'eau, de la pollution atmosphérique, de l'équilibre entre emplois et logements, de la répartition harmonieuse des logements sociaux, des continuités cyclables, des corridors écologiques, etc., tout montre que la bonne échelle pour régler ces dossiers est celle de l'agglomération dense, la métropole.

L'un des points faibles de la Métropole est cependant son absence de projet stratégique, le mode d'élection ne permettant pas aux candidats de proposer un projet puisqu'ils sont élus au niveau municipal sans aucune cohérence d'ensemble, contrairement à ce qui se passe à Lyon par exemple.

Le mode actuel d'élection se traduit par une inégalité démocratique considérable puisque chaque commune a droit à un poste minimum au sein du conseil métropolitain, même si la commune ne compte que quelques milliers d'habitants. Si un élu métropolitain représente en moyenne un peu plus de 34 000 habitants, certains en représentent moins de 2 000 et d'autres plus de 70 000.

Quant à la solidarité financière, elle reste au point mort. La règle de l'harmonisation de la fiscalité locale pour les entreprises ayant été sans cesse repoussée, permettant à Paris et aux Hauts de Seine de garder leur manne financière.

Les débats en cours sur le Plan métropolitain de l'hébergement et l'habitat (PMHH) illustrent de façon caricaturale l'égoïsme municipal et la volonté de garder le pouvoir y compris avec quelques arrière-pensées peu glorieuses.

A rebours du besoin d'une réelle solidarité en matière de logement et d'hébergement, les maires se sont entendus pour que la loi soit modifiée. A la clé : une perte de capacité d'agir quasi-totale pour la Métropole dans ces domaines. L'origine de ce revirement trouve ses causes dans la volonté farouche des maires de conserver le pouvoir d'attribution des logements sociaux dans leur commune, ce qui en dit long.

## **SORTIR DU PETIT PARIS ET FAVORISER LE BIEN VIVRE POUR TOUS**

La priorité est de changer les règles qui régissent la Métropole du Grand Paris.

Le mode d'élection prévu à l'origine (le suffrage universel direct sur des listes métropolitaines) doit être mis en œuvre le plus rapidement possible pour sortir de l'immobilisme lié aux intérêts trop présents des maires. Sortir de la « Métropole des maires » pour aller vers la « Métropole des citoyennes et citoyens » du grand Paris. Cela permettra de soumettre un projet de territoire global et cohérent au choix des habitants.

Cette condition permet un meilleur équilibre est sans aucun doute un préalable à une révision en profondeur de la répartition des richesses au sein du territoire métropolitain. Paris et le 92 seront ainsi plus solidaires des territoires moins riches, et cela se traduira par une diminution des tensions car toutes les études démontrent que c'est le niveau des inégalités qui engendre le mal-vivre y compris des territoires les plus riches. Paris et ses habitants vivront mieux si le 93 et le 94 vivent mieux.

**Démocratiser la Métropole du Grand Paris pour lui donner plus de capacité d'agir**

## **PARIS DOIT RENONCER À CRÉER TOUJOURS PLUS DE BUREAUX SUR SON TERRITOIRE**

Cela génère des déplacements domicile-travail toujours plus nombreux, avec inéluctablement une dégradation des conditions de transports. Une meilleure répartition de l'emploi sur toute la métropole aurait indiscutablement un effet positif pour tout le monde. L'impact climatique serait très fort en lien avec la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, l'impact sanitaire serait

positif avec une moindre tension liée aux conditions de transports et à leur durée, l'impact financier serait conséquent avec une péréquation de fait des ressources liées aux activités économiques. Le dumping sur la fiscalité des entreprises (CFE) au détriment des autres territoires doit cesser.

**Pouvoir vivre et travailler dans son territoire**

## **ACCEPTER DE MUTUALISER CERTAINS SERVICES AVEC SA PÉRIPHÉRIE**

On pense évidemment aux cimetières parisiens hors-les-murs, qui devraient être intégrés dans un syndicat intercommunal métropolitain afin de sortir de l'interdiction de se faire inhumer dans ces cimetières pour les habitants des villes qui les accueillent.

De même, les nombreux logements sociaux appartenant à Paris mais situés en banlieue devraient être transférés à la Métropole du Grand Paris, première étape d'une politique plus solidaire et intelligente du logement au bon niveau. Le plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat (PMHH) devra exercer toutes les compétences possibles car la situation en matière de logement et d'hébergement ne peut trouver de solution à un niveau infra métropolitain.

**Développer la solidarité entre les territoires de la Métropole**

Paris se fournit en eau potable hors de son territoire et ne partage pas « son » eau avec ses voisins. Il est plus que temps que la compétence « eau » revienne à la Métropole comme cela est possible.

Dans cette ligne, la Métropole du Grand Paris pourrait exiger de gérer elle-même les grands syndicats (SIPPEREC<sup>1</sup>, SIGEIF<sup>2</sup>, SIAAP<sup>3</sup>, SEDIF<sup>4</sup>, etc.) si elle le souhaitait. Elle a renoncé à le faire et cela est incontestablement une erreur car les syndicats sont pour la plupart gérés par la « technostructure » interne sans projet validé démocratiquement.

Enfin en matière d'espaces verts, comment continuer à revendiquer l'exclusivité des décisions de gestion des bois de Vincennes et Boulogne par Paris ? La création d'une agence métropolitaine des espaces verts (et de la biodiversité) serait de nature à organiser à la bonne échelle l'accès de l'ensemble des habitants dans le cadre d'une vision systémique des enjeux écologiques.

Oser rompre avec l'égoïsme municipal, être généreux, porter la solidarité en étendard, c'est créer les conditions d'un mieux vivre pour toutes et tous partout. C'est lutter contre les replis de toute nature et l'exacerbation des tensions. C'est montrer qu'une capitale de rang mondial peut encore être à la pointe de l'innovation dans tous les domaines.

L'actuelle ville centre, futur arrondissement du Grand Paris, territoire de rang mondial, doit être au XXI<sup>e</sup> siècle un des acteurs moteurs de ces évolutions.

**Passer du « petit Paris » au « grand Paris »**

1 <https://www.sipperec.fr/le-sipperec/missions>

2 <https://www.sigeif.fr>

3 <https://www.siaap.fr>

4 <https://www.sedif.com>

## **RÉDACTION**

Bureau FNE Paris

## **MISE EN PAGE**

Magali Brueder

## **IMPRESSION**

Imprimerie Grenier

## **SOURCES DES IMAGES**

### **Climat et résilience**

Pharmacie : © PhotoLorene | Dreamstime.com

Inondation de la Seine : © Ekaterina Pokrovsky | Dreamstime.com

### **La Nature**

Moineau : Photo par amosnet sur Freeimages.com

La petite ceinture : © Jlabouyrie | Dreamstime.com

### **Santé publique et environnementale**

Légumes Bio : Photo par BeverlyLloydroberts sur Freeimages.com

Périphérique: FNE Paris

### **Economie circulaire et déchets**

Bennes de tri: FNE Paris

Illustration: Ville de Paris

### **Logement**

Carte densité logement t: Sources: Données InsideAirbnb août 2024, Insee RP 2020, Apur © Apur - janvier 2025

Tours: FNE Paris

### **Mobilité**

FNE Paris

### **Patrimoine**

FNE Paris

### **Activités économiques**

La Défense : Photo par patkisha sur Freeimages.com

Place : Canva

### **Démocratie**

FNE Paris

### **Petit Paris ou métropole**

Carte satellite: ©Apur, Photo proche infrarouge, MNT, MNE - 2015  
– Aérodata

Carte evolution du taux de pauvreté: ©Apur, Photo proche infrarouge, MNT, MNE - 2015 – Aérodata

Lors des élections municipales de 2020, les associations parisiennes, à l'initiative de FNE Paris, avaient élaboré un document « Le Paris que nous voulons » pour exprimer leurs propositions aux candidat.es à la mairie de Paris et les interpeller sur quelques grandes questions qui les préoccupaient.

Nous avons décidé d'entreprendre la même démarche en vue des élections municipales de mars 2026.

Ce travail repose sur la contribution des 40 associations représentant plusieurs milliers de personnes et les très nombreux adhérents à titre individuels de FNE Paris. Structuré en plusieurs parties en fonction de dix thèmes: *Climat et résilience, La nature, Santé publique et environnementale, Économie circulaire et déchets, Logement, Mobilité, Patrimoine, Activités économiques, Démocratie et Petit Paris ou Métropole.*

Ces thèmes n'ont pas l'ambition de couvrir l'ensemble des domaines de l'action municipale mais ceux sur lesquels les adhérents agissent et ont des propositions ou des attentes.

FNE Paris - Novembre 2025

**2, RUE DU DESSOUS DES BERGES**  
**75013 PARIS**  
**CONTACT@FNE-PARIS.FR**  
**WWW.FNE-PARIS.FR**